

IRVE : un marché plus que jamais porteur

Dans le cadre de la transition écologique, l'État a fixé des objectifs ambitieux pour assurer la transformation complète du parc de véhicules et encourager le déploiement sur le territoire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). Rappel de ce qu'il faut savoir.

Avec le cap de 100.000 points de recharge ouverts au public franchi début mai 2023 (+ 61,9 % en un an)⁽¹⁾, la dynamique de déploiement des IRVE prend un nouvel essor. « C'est un marché porteur pour les électriciens », déclare Alexandra Del Medico, déléguée générale de Qualifelec. Pour encadrer le développement de la filière, l'État a légiféré.

Bon à savoir

Il peut être intéressant de combiner les IRVE avec une installation de production d'électricité par énergie photovoltaïque, par exemple avec des modules photovoltaïques en ombrière, intégrant un dispositif de stockage d'électricité.

Selon les lieux de destination – collectivité locale, entreprise, résidence collective ou maison individuelle – les obligations d'installation diffèrent.

Les bâtiments de bureaux, neufs et existants, sont tenus d'être équipés de bornes de recharge, de même que les bâtiments résidentiels lorsqu'il s'agit de constructions neuves. Pour les anciennes, la question doit être inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée de copropriété. À titre individuel, que l'on soit en logement collectif ou non, il est tout à fait possible de s'équiper à ses frais.

Des aides financières (crédit d'impôt, prime Avenir pour les équipements partagés, TVA réduite à 5,5 %) accompagnent les différents dispositifs.



La qualification IRVE

Les bornes de recharge doivent être installées par des professionnels. Pour les installations ayant une puissance supérieure à 3,7 kVA, cette obligation légale protège le client final, les professionnels qualifiés ayant de surcroît suivi une formation, par exemple parmi celles agréées par Qualifelec.

La qualification de l'entreprise est aussi indispensable pour obtenir les subventions et être assuré en cas d'accident. « Les IRVE constituent une offre de service au développement exponentiel, avec de multiples solutions pour gérer la disponibilité de la charge et la monétisation.

Le rôle de conseil de l'électricien apparaît plus que jamais essentiel, tant auprès des particuliers, notamment pour les accompagner sur le volet des énergies renouvelables, que des résidents en logement collectif, où le taux d'équipement est encore très faible », indique Alexandra Del Medico.

« La majorité des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables s'intègre dans une installation électrique existante, que l'on soit dans un espace public ou privé », note Alexandra Del Medico.

Dès lors, avoir une approche globale de l'installation est indispensable pour répondre à la fois aux besoins des utilisateurs et aux exigences de sécurité en vigueur, le tout en garantissant le fonctionnement optimum des bornes sur le long terme.

Face à la diversité des solutions de recharge qui existent sur le marché, il est préférable, a minima, de faire vérifier préalablement son installation par un professionnel électricien qualifié. « La sécurité des installations demeure la priorité, et la maîtrise d'ouvrage doit pouvoir s'appuyer sur des installateurs compétents et formés, souligne Alexandra Del Medico.

Pour apporter cette garantie au client final, notre qualification IRVE s'appuie sur la maîtrise d'un socle métier : celui de l'électricien. La formation IRVE vient compléter ce savoir-faire fondamental. »

1. Source Avere, association nationale pour le développement de la mobilité électrique.